

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE STOKE

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE STOKE

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION ET ENVOI DES COMPTES DE TAXES

Article 1007 du code municipal

Avis est par les présentes données par la soussignée, que :

Le rôle de perception 2015 sera déposé au bureau de la municipalité le 28 janvier 2015 et l'envoi des comptes de taxes se fera dans les délais requis. La date prévue est le 6 février 2015.

Dates des versements :

1^{er} versement : 6 mars 2015

2^e versement : 6 mai 2015

3^e versement : 6 juillet 2015

4^e versement : 8 septembre 2015

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance, à mon bureau, au 403, rue Principale à Stoke et ce, aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal.

DONNÉ À STOKE, ce 16 janvier 2015


France L. Maurice

Directrice générale par intérim

Secrétaire-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATON (ART. 433 C.M.)

Je, soussignée **France L. Maurice**, secrétaire-trésorière de la **Municipalité de Stoke**, certifie d'avoir publié l'avis public relatif au dépôt du rôle de perception 2015 et de l'envoi des comptes de taxes 2015 aux endroits fixés par ce conseil, le **16 janvier 2015**.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 janvier 2015.


France L. Maurice

Directrice générale par intérim

Secrétaire-trésorière par intérim